

09 février 2021

Principes stratégiques de la CBI et TdR du Groupe de travail sur le plan stratégique

Contexte

1. Lors de la 67^{ème} réunion de la CBI , il a été convenu que le Groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle (GT-EO) élaborerait un plan pour mettre en œuvre des réformes qui amélioreront les dispositions institutionnelles et de gouvernance de la Commission et de ses organes subsidiaires, qui sera présenté lors de la 68^{ème} réunion de la Commission. L'un des éléments à prendre en compte dans ce processus était les pratiques en matière de planification stratégique et de planification des travaux.
2. Le GT-EO a tenu sa deuxième réunion à Londres en juillet 2019, où toutes les recommandations issues de l'examen de la gouvernance ont été passées en revue et classées dans différentes catégories, en tenant compte du temps nécessaire à leur mise en œuvre et du type ou de la nature des recommandations, afin d'organiser leur suivi. (ajouter une note de bas de page avec la référence au rapport final)
3. Trois thèmes principaux ont été dégagés :
 - 1) Améliorer la **structure** actuelle de la Commission et des organes subsidiaires (y compris le Bureau), notamment en examinant la nécessité d'établir des plans stratégiques et/ou de travail pour la Commission et les organes subsidiaires ;
 - 2) Améliorer les processus décisionnels et la **communication** bidirectionnelle entre la Commission et ses organes subsidiaires ainsi que la communication et la coopération entre les organes subsidiaires ;
 - 3) **Fonctionnement** : amélioration de l'efficacité des réunions de la Commission (ordres du jour, calendriers, sous-comités).
4. Le présent document porte sur la prise en compte de la nécessité d'élaborer un plan stratégique et/ou de travail pour la Commission.
5. La Commission pourrait améliorer sa structure et son fonctionnement actuels :
 - a. en élaborant un plan stratégique pour la Commission¹, ou
 - b. en élaboration un plan de travail permettant à la Commission d'identifier clairement les priorités et les méthodes de travail.
6. Si la Commission décide d'élaborer un plan stratégique, elle peut décider soit de constituer un groupe de travail, soit d'autoriser le GT-EOG à coordonner cette tâche. Un projet de termes de référence pour un tel groupe de travail figure à l'Annexe 1.
7. Suite aux discussions au sein du GT-EO, la Commission devra décider d'élaborer un plan stratégique ou un plan de travail, qui établira les priorités de chaque organe subsidiaire. La

¹ Lors de la première consultation, des avis divergents ont été exprimés sur l'opportunité d'engager un processus d'élaboration d'un plan stratégique pour la Commission. C'est la raison pour laquelle le GT-EO attend une nouvelle contribution de la Commission lors de la deuxième consultation sur ce qui pourrait être la meilleure voie à suivre. En fonction de cette contribution, le GT-EO présentera une proposition de décision lors de la 68^{ème} réunion de la CBI sur l'opportunité ou non d'entamer ce processus.

Commission peut décider de former un Groupe de travail ou d'autoriser le GT-EO à coordonner cette tâche en suivant les méthodes de travail exposées à l'Annexe 1.

8. En définitive, l'objectif est de permettre à la Commission de donner des orientations plus claires et de promouvoir la coopération entre les organes subsidiaires et au sein de la Commission.

Calendrier

La réunion du GT-EO qui s'est tenue à Londres a convenu du calendrier suivant pour le document relatif au Plan stratégique à soumettre lors de la 68^{ème} réunion de la CBI et la poursuite de l'élaboration du Plan :

Octobre 2019	Première ébauche distribuée à l'ensemble du GT-EO pour commentaires
Novembre 2019	Transmission de tous les commentaires au groupe de rédaction
Décembre 2019	Réactions du groupe de rédaction aux commentaires
Fin 2019	Versions finales traduites à distribuer aux autres PC
Septembre 2020	Mises à jour effectuées sur la base de la consultation au sein de la CBI
Février-mars 2021	Cycle de consultation supplémentaire
Avril 2021	Mises à jour effectuées sur la base du processus de socialisation
Mai 2021	Documents à finaliser
Septembre 2021	Recommandation et, le cas échéant, termes de référence du groupe de travail adoptés lors de la 68 ^{ème} réunion de la CBI

ANNEXE 1

Projet de termes de référence du Groupe de travail sur le Plan stratégique

Objectif

Le groupe de travail sur le plan stratégique (le Groupe de travail - GT) élaborera un projet de plan stratégique qui établira des principes stratégiques et des priorités claires pour les travaux de la Commission baleinière internationale (la Commission) et de ses organes subsidiaires, conformément aux meilleures pratiques des autres organes conventionnels, pour examen par la Commission lors de sa 69^{ème} réunion en 2022.

Portée

Le plan stratégique :

- a) définira une vision et constituera les ambitions et principes stratégiques de haut niveau de la Commission ;
- b) détaillera la manière dont les plans de travail de chaque organe subsidiaire alimenteront et donneront lieu à un programme de travail global ;
- c) exposera une stratégie de communication et de sensibilisation pour la Commission et ses membres, contribuant à renforcer l'impact et la pertinence de la Commission.

Le processus de planification stratégique ne couvrira pas les révisions apportées à la structure de la CBI, aux dispositions spécifiques des réunions, aux questions relatives aux règles de procédure, à son état de préparation juridique ou à ses processus budgétaires. Il se déroulera toutefois parallèlement à ces axes de travail et s'adaptera au besoin si ou lorsque des changements sont convenus et mis en œuvre par la Commission.

Le processus de planification stratégique tiendra également compte de la coopération de la CBI avec d'autres organisations, en particulier à la lumière du cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020.

Composition et fonctionnement du GT

La composition du groupe de travail sera ouverte à toutes les parties contractantes de la CBI et aux observateurs accrédités. Pour assurer la diversité, la composition du groupe devrait être équilibrée sur le plan géographique et sur le plan de la représentation hommes-femmes. Les présidents (ou vice-présidents) de la Commission et de ses organes subsidiaires seront membres de droit. Le GT fonctionnera de manière inclusive et transparente et conformément au RdP en vigueur de la CBI.

Méthode de travail et durée

Le Groupe de travail mènera ses travaux en deux étapes :

(1) Arrêter les principes stratégiques

Le Groupe de travail devrait s'appuyer sur les travaux entrepris par le GT-EO. Il devrait solliciter les opinions des organes subsidiaires, des gouvernements contractants et des

observateurs accrédités sur la vision, les ambitions stratégiques de haut niveau et les principes de la Commission. La méthode de consultation doit être déterminée par le GT.

En élaborant les principes stratégiques, le Groupe de travail tiendra compte des documents et des sources d'information suivantes :

- a) le texte de la *Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine* ;
- b) le rapport du panel d'examen indépendant et ses recommandations (2018) relatives à la planification stratégique
- c) les consultations et les travaux entrepris par le Groupe de travail sur l'Efficacité Opérationnelle après la 67^{ème} réunion de la CBI avec les organes subsidiaires, les gouvernements contractants et les observateurs accrédités consultation, ainsi que toute décision prise par la Commission à cet égard.
- d) Les plans stratégiques et de travail existants (ou les priorités stratégiques) des organes subsidiaires et des groupes de travail de la CBI ainsi que le plan stratégique et le plan de travail du Secrétariat, s'ils sont disponibles.

Cette étape devrait être achevée d'ici la mi-2022.

(2) Élaborer un plan stratégique fondé sur les points figurant dans la Portée, ainsi qu'un plan de travail qui sera élaboré selon une approche ascendante et descendante, en tenant compte de la définition des priorités des organes subsidiaires de la Commission

Le plan stratégique devrait être examiné périodiquement par la Commission pour s'assurer qu'il tient compte de toute nouvelle décision prise par la Commission.

Le Groupe de travail s'efforcera d'élaborer le plan stratégique, y compris un mécanisme potentiel de révision périodique, à temps pour que la Commission puisse l'examiner lors de sa 69^{ème} réunion en 2022.

Calendrier²

Septembre 2021	Les TDR ont été approuvés et le groupe de travail a été constitué lors de la 68 ^{ème} réunion de la CBI.
Janvier 2022	Le projet de principes stratégiques a été distribué au GT pour commentaires
Mars 2022	Les commentaires reçus ont été pris en compte dans le premier projet. Diffusion au GT-EO.
Mai 2022	Le projet de principes a été discuté lors de la réunion du GT-EO immédiatement après la réunion du SC
Juillet 2022	Les commentaires sont pris en compte et les principes sont approuvés par le GT
Septembre 2022	Utilisation de la version finale des principes pour commencer à rédiger le plan stratégique
Novembre 2022	Le premier projet de PS a été distribué au GT
Mars 2023	Projet de SP à soumettre à la 69 ^{ème} réunion de la CBI approuvé par le GT
Avril 2023	Premier projet de PT basé sur le projet de SP distribué au GT
Mai 2023	Discussion du projet de principes, lors de la réunion du GT-EO, le cas échéant, immédiatement après la réunion du Comité scientifique
Juin 2023	Projet de PT à soumettre à la 69 ^{ème} réunion de la CBI approuvé par le GT
Septembre 2023	Projets de SP et de PT examinés et adoptés par la 69 ^{ème} réunion de la CBI

² Le calendrier sera revu sur la base des orientations de la Commission afin de lancer un processus d'élaboration d'un plan stratégique pour la Commission après la 68^{ème} réunion de la CBI.